

# Présentation du dispositif de l'Université de Strasbourg

contre le harcèlement sexuel, les propos sexistes et l'homophobie.

L'université n'est à l'abri ni du harcèlement sexuel ni des violences sexistes ou homophobes. L'Université de Strasbourg n'accepte pas ces situations.

## Les violences sexistes et sexuelles sont définies dans la loi<sup>1</sup>

« Tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. »

## Le dispositif de l'Université de Strasbourg de lutte contre le harcèlement sexuel, les propos sexistes et l'homophobie



### Alerte



Une **adresse contact** pour sortir du silence : [violences-sexistes@unistra.fr](mailto:violences-sexistes@unistra.fr)

- une réponse sous 48 h
- un proposition de rendez-vous sous 5 jours ouvrés
- 5 personnes spécialistes de l'aide aux victimes

### Cellule d'écoute



Un **lieu neutre** pour :

- verbaliser sans répercussion
- s'informer et être assisté-e dans sa démarche de déclaration des faits

### Assistance à la victime



#### Externe à l'université

- Association SOS Aides aux habitants - FV67 (regroupant des juristes spécialistes du droit pénal et des psychologues)

#### Interne à l'université

- Une aide à la rédaction d'un rapport circonstancié
- Pour les personnels  
L'assistante sociale du Service social des personnels  
La psychologue du travail du Service de santé au travail
- Pour les étudiantes et étudiants  
Le Service de santé universitaire

### Déclaration des faits



Une **déclaration écrite par la victime** pour :

- enclencher une procédure

### Procédure interne



- Ouverture d'un dossier
- Enquête interne
- Rapport
- Décision du président de l'université

et/ou

### Procédure pénale

---

## Un dispositif soucieux de toutes les parties prenantes



### La victime

- Permettre de sortir du silence : [violences-sexistes@unistra.fr](mailto:violences-sexistes@unistra.fr)
- Agir selon la volonté de la victime
- Ne pas passer à côté d'une situation
- Établir un lien de confiance entre la victime et l'Université de Strasbourg



### La personne alertée

- Orienter vers : [violences-sexistes@unistra.fr](mailto:violences-sexistes@unistra.fr)
- Donner une suite à l'information recueillie
- Éviter la diffamation



### L'unité de travail

composante, service, laboratoire

- Éviter la diffamation
- Permettre un travail serein dans l'unité
- Établir un lien sur une ligne téléphonique de confiance (avec la Direction générale des services ou la vice-présidence égalité-parité)
- Être assuré-e d'une prise en charge de la situation



### La personne incriminée

- Respecter la présomption d'innocence
- Accompagner un possible retour au travail

---

## Des outils de prévention et de sensibilisation

- Une adresse web dédiée [violences-sexistes.unistra.fr](http://violences-sexistes.unistra.fr) pour :
  - consulter la documentation utile ;
  - trouver des lieux ressources.
- Des campagnes de sensibilisation auprès des étudiantes et étudiants via notamment des enseignements et des événements
- Des campagnes de sensibilisation auprès des personnels via notamment des formations et des interventions au sein des unités de travail
- Un réseau de personnes informées

Vice-présidence égalité-parité : [egalite-parite@unistra.fr](mailto:egalite-parite@unistra.fr)

[violences-sexistes.unistra.fr](http://violences-sexistes.unistra.fr)